

REDEVANCE SPECIALE 2011 – BUDGET GENERAL

	Pour mémoire TARIFS 2010 TTC en euros	TARIFS 2011 TTC en euros
Communes – bâtiments publics communaux	Forfait 2.27 €/habitant	Forfait 2.35 €/habitant
Perception (locaux administratifs)	Forfait Le Cheylard : 679.00 €	Forfait Le Cheylard : 703.85 €
La Poste	Forfait Le Cheylard : 1140.75 € St Martin de Valamas : 576.84 € Vernoux : 641.51 €	Forfait Le Cheylard : 1 182.50 € St Martin de Valamas : 597.95 € Vernoux : 664.99 €
Hôpitaux (calcul basé sur 88% d'occupation des lits – 800 grammes de déchets par jour)	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 257.36 €/tonne	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 266.78 €/tonne
Collège/Lycée (calcul basé sur le nombre de demi-pensionnaire – 400 grammes de déchets par jour – 160 jours d'école par an)	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 257.36 €/tonne	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 266.78 €/tonne
Campings publics et privés (calcul basé sur le nombre d'emplacement – 1.2 kg de déchets par jour/emplacement – 60 jours d'ouverture)	Nombre d'emplacement *1.2 kg * 60 jours * 257.36 €/tonne	Nombre d'emplacement *1.2 kg * 60 jours * 266.78 €/tonne

Conformément aux textes de loi en vigueur, en 2004 le Comité Syndical du SICTOMSED a voté la mise en place d'une redevance spéciale applicable aux campings et aux bâtiments publics exonérés de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Lors de sa dernière réunion en date du 2 février 2011 le Comité Syndical a décidé d'appliquer les forfaits annuels indiqués ci-dessus.